N° 151. Samedi 26 Juin 1847. 18me Année.

[illegible] DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
[illegible] 26 fl. 30 fl.
[illegible] 14 » 16 »
[illegible] 7 » 8 »
[illegible] DES INSERTIONS.
[illegible] 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 25 Juin.

État financier de la France.

[illegible]bre des députés de France discute en ce moment les [illegible] de finances du pays. Si cette année les débats sur cet [illegible] plus graves que les années antérieures, où les princi[illegible] discussions étaient consacrées à la politique, c'est que ja[illegible] 1830, la situation financière de la France ne s'était [illegible]s un état pareil à celui où nous la voyons aujour[illegible] ministre des finances, en présentant le budget, au [illegible] de la session, n'en a fait aucun mystère et la [illegible] budget est venue à son tour ouvrir les yeux à [illegible]aient pu se méprendre encore sur la situation. L'ac[illegible] continuel des déficits sur les dépenses ordinaires et [illegible] situation, a engagé la commission à retrancher en[illegible] millions du budget; malgré cette déduction, elle [illegible] y aura encore cette année un déficit d'une trentaine [illegible], et elle évalue le total des découverts à la fin de [illegible] prochaine, à près de 800 millions.

[illegible]ette, qui a ouvert la discussion, s'est occupé de la mar[illegible] suivie les budgets depuis 1841 jusqu'à 1847, pour [illegible] que ce n'est pas dans les recettes, mais dans le sur[illegible] dépenses qu'il faut en chercher la cause.

[illegible] dit-il, voici quelle était la situation du budget de [illegible]

[illegible]lle, 1,127,268,373 fr. En dépense, 1,114,109,823 fr. [illegible] quelle est la situation du budget de 1848 : 1,371,592,457 [illegible] recette; 1,368,376,127, en dépense. La différence de [illegible] 1841 est donc de 244 millions, dont se sont augmentées [illegible]

[illegible]penses ont suivi une progression encore plus considé[illegible]

[illegible]ence entre les recettes et les dépenses figure en chif[illegible] 4,167,304; mais, comme le budget de 1841 se solde [illegible]dant de ressources présumables de 13,150,000 fr., [illegible] 1848 se solde par un excédent de ressources pro[illegible] 3,316,000 fr., il en résulte une différence en moins [illegible]rces libres de 9,849,000 fr., qui, ajoutés aux 244 mil[illegible] un excédant de dépenses de 254,009,424 fr. [illegible]ment :

[illegible]mière partie du budget, la dette, les emprunts, s'est [illegible] de 59 millions; les départements ministériels, admi[illegible] centrale (matériel et personnel), de 3,249,000 fr. : [illegible] généraux du budget (matériel et personnel), de 75 [illegible] l'Algérie, de 42 millions; le service colonial, de 15 [illegible] les dépenses départementales, de 19 millions; la qua[illegible]tie du budget, de 25 millions, et la cinquième partie, [illegible]ions. Ces différentes sommes représentent un chiffre [illegible]llions, qui est atténué du chiffre de 1,600,000 fr. sur [illegible] partie du budget.

[illegible]bleau il serait peut-être utile de joindre un autre tra[illegible]tablit la proportion d'élévation que certains services [illegible]

[illegible] dans la première partie, s'est augmentée de 50 millions; elle présente, de 1841 à 1848, une augmentation de 21 p. 0/0.

Les intérêts des capitaux remboursables, section dans laquelle figure la dette flottante, se sont augmentés de 11 millions sur 18; l'augmentation est de 61 p. 0/0.

Dans les départements ministériels, les administrations centrales (personnel), sur 11 millions, se sont accrues de 1,800,000 fr. : l'augmentation est de 15 p. 0/0; le matériel s'est augmenté, en y comprenant les dépenses générales du contrôle de la marine, de 1,400,000 fr. sur 2,600,000 fr. : c'est 55 p. 0/0.

Il en résulte que tous les services des départements ministériels à la troisième partie du budget se sont augmentés de 26 p. 0/0.

Quant au service extraordinaire, il constitue, d'après M. Quinette, des engagements pour une somme de 1,060,000,000 fr., déduction faite de la partie qui est couverte par l'emprunt. Les ressources qui y sont afférentes sont de 111 millions. Ce budget laissera donc peser sur la dette flottante 948 millions.

De cette situation il résulte que la dette flottante aura à pourvoir au service de 705 millions en 1847, en ajoutant au chiffre présenté par M. Bignon le chiffre de 50 millions nécessaires pour le service ordinaire.

C'est toujours 50 millions que la dette flottante est obligée de fournir pour le service ordinaire.

C'est donc 705 millions qui pèseront sur la dette flottante à la fin de 1847 et à la fin de 1848 ce découvert est prévu pour 815 millions.

C'est M. de Rainneville qui a traité la question des finances avec le plus de développements. Voici les chiffre qu'il a posés pour dépeindre la situation telle qu'elle sera en 1848. Nous laisserons parler M. de Rainneville :

» [illegible], vous aurez atteint un déficit de 899 millions, [illegible] exposé de M. Bignon, rappporteur de la commission de budget et si l'on ajoute les 90 millions dont j'ai parlé à l'occasion de la situation de 1847, et qui sont nécessaires dans mon opinion au service annuel de la trésorerie, ce sera un découvert de 980 millions ou 1 milliard.

Voilà votre situation, telle qu'elle sera, je crois, en fin de 1847 et de 1848, sans rien donner à l'arbitraire, sans supposer un déficit quelconque sur le budget ordinaire, les réserves de l'amortissement le couvrant en entier des éventualités que je suppose dans l'avenir, à partir de 1848, comme cela a eu lieu, à 25 millions près, de 1840 à 1847.

Dans l'exposé général, il est question de la situation de la trésorerie, mais non de la situation des finances; cependant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, c'est ce dont la législature doit se préoccuper le plus, et je dirai uniquement.

On ne demande pas à la chambre d'avoir un système financier, c'est le fait du gouvernement, et du ministre des finances en particulier; mais on lui demande de tenir rigoureusement la main à ce qu'il ne soit pas dépensé, avec ou sans budget, au delà de ce qui peut être dépensé au point de vue des ressources publiques; et en même temps on lui demande qu'il soit établi, dès le moment où la dépense est créée, des ressources correspondantes aux besoins prévus ordinaires ou extraordinaires.

Adopter un budget qui sera dépassé nécessairement d'une centaine de millions, c'est, à mon sens, pour la chambre et le cabinet ne pas faire son devoir, c'est abandonner, si ce n'est le vote, au moins le contrôle et la direction des dépenses publiques.

Examinant ce qui a eu lieu dans les huit dernières années, ne voulant pas rappeler d'autres époques, M. de Rainneville dit :

Dans cette période, vos dépenses ordinaires, après avoir absorbé toutes les ressources ordinaires, ont encore absorbé 469 millions pris sur les réserves de l'amortissement. Vous me permettrez de considérer ces réserves comme une ressource extraordinaire; elle a été dévorée.

Ce n'est pas tout. En 1841, vous avez voté pour les travaux publics des sommes considérables; ces travaux publics ont donné lieu à un emprunt de 450 millions. Et ces 450 millions, d'après le rapport de M. Bignon, sont absorbés, à 28 millions près, à la fin de 1847.

En outre, pour d'autres travaux publics, je ne parle pas de ceux projetés, mais de ceux entrepris et exécutés, vous serez en avance sur les futures disponibilités de l'amortissement : vous serez, dis-je, en avance, à la fin de cette année, de 400 millions. Voilà donc 1,300 millions que vous avez dépensés depuis 1840 sur les ressources extraordinaires, et que vous vous êtes procurés par un emprunt de 450 millions, par l'absorption des réserves de l'amortissement, jusques et y compris 1847, et enfin par un déficit provisoirement affecté sur la dette flottante.

Passant ensuite au résultat de la situation, M. de Rainneville la dépeint de la manière suivante :

Vous êtes en présence d'un déficit de près de 400 millions à la fin de cette année sur les travaux publics. Ce déficit, toujours d'après l'honorable M. Bignon, s'élèvera à 568 millions au 31 décembre 1848. Maintenant les travaux publics que vous avez votés successivement à valoir sur la réserve de l'amortissement, emploieront, toujours suivant l'honorable M. Bignon, 948 millions : il vous restera ainsi 380 millions applicables aux années 1849, 1850, 1851, 1852; je l'estime ainsi. En ces quatre années, vous devrez et vous pourrez absorber le solde du fonds de 948 millions.

Ce chiffre de 948 millions est-il la vérité sur les travaux votés d'après les évaluations ordinaires, et qui forment quarante ou cinquante articles? Non, certainement, et j'espère que vous ne trouverez pas que j'exagère en disant que cette somme doit être augmentée, pour ne pas se faire d'illusion, de 150 millions. C'est environ à cette somme que l'on doit supposer que s'élèveront les excédants de dépenses quand les travaux seront achevés. C'est donc 1 milliard 98 millions que vous aurez dépensés et qui, par conséquent, pèseront sur votre dette flottante d'ici à un petit nombre d'années, d'ici à trois ou cinq années, terme nécessaire pour la réalisation d'un gros emprunt. De plus, vous êtes, comme vous le savez, depuis longtemps sous le coup d'un déficit de [illegible] millions qui forment l'ancien passif des caisses, c'est-à-dire la somme d'argent qui n'a pas été consolidée dans les emprunts précédents, en tout 1 milliard 354 millions.

Maintenant, messieurs, suivant moi, et non pas suivant moi seulement, mais suivant d'autres personnes qui ont une grande autorité en finances, la dette flottante est obligée de faire face aux besoins des caisses du trésor par une somme de 140 millions; cela ferait 1 milliard 504 millions. Je répète encore que ce n'est pas une dette, mais que c'est un fonds de roulement nécessaire, et c'est pour cela que je le joins aux prévisions des charges de la dette flottante.

Ce n'est pas tout. Vous avez provisoirement consolidé 200 millions des caisses d'épargne, et ces 200 millions peuvent être réclamés; il faut en tenir compte dans la dette non-fondée, dans la dette exigible. J'espère que tout le monde comprend mon calcul sans confondre plus que moi les déficits avec les fonds de roulement ou les sommes à rembourser éventuellement contre l'annulation des rentes émises provisoirement en échange; votre dette exigible sera donc prochainement, j'entends d'ici à trois ou quatre ans, élevée au chiffre énorme de 1,700 millions; et savez-vous, messieurs, ce que représentent 1,700 millions? C'est à peu près la moitié du capital de votre dette consolidée, car votre dette consolidée est de 5 milliards 300 millions, sur lesquels plus de 2 milliards appartiennent à la caisse d'amortissement; restent 3 milliards 300 millions seulement aux particuliers. Eh bien, en dix ou douze ans, de 1840 à 1850, en pleine paix, sans circonstances extraordinaires prolongées, car il n'y en a eu que cette année, vous aurez accru la dette de l'Etat d'une somme égale à la moitié de toute la dette consolidée.

Voilà, messieurs, où l'on vous a menés par cette loi sur les travaux publics.

Je viens de dire ce qu'était votre situation dans le passé et en face de quel avenir vous êtes. Je n'ai pas besoin d'en tirer les conséquences; je viens de dé-

---

[illegible]TON DU JOURNAL DE LA HAYE 26 JUIN 1847.

LE PICCININO. (1)

III.

Monseigneur.

[illegible] n'eût jamais subi aucune réprimande de la part de son [illegible] attendu, cette fois, à quelque reproche. En voyant la bonté [illegible] et le courage philosophique de ce brave ouvrier, il fut navré, [illegible] ne pouvant s'en prendre à lui-même des fautes que sa position l'avait [illegible] commettre, il se reprocha comme un crime d'avoir accepté cette position trop brillante. Il prit une grande résolution, et, ce qui l'aida à y persister, ce fut l'idée qu'il accomplissait un grand sacrifice, et que s'il [illegible]avait pas en lui l'étoffe d'un grand peintre, il avait au moins l'héroïsme [illegible] caractère. La vanité entra donc pour beaucoup dans cet effort, [illegible] fut une vanité louable et naïve. Il paya ses dettes, dit adieu à ses [illegible]is, en leur déclarant qu'il abandonnait la peinture, et qu'il allait se faire [illegible] avec son père.

Puis, sans s'annoncer à celui-ci, il mit dans un sac quelques hardes [illegible] son album, quelques pastilles d'aquarelle, sans s'apercevoir que [illegible] encore un reste de luxe et d'art dont il emportait avec lui la pensée, [illegible] partit pour Catane, où nous venons de le voir presque arriver.

[illegible] ce renoncement héroïque à tous les rêves de sa jeunesse, le pau[illegible] éprouvait en cet instant un sorte de terreur douloureuse. Le voy[illegible] étourdi sur les conséquences de son sacrifice. La vue de l'Etna [illegible]lité. La joie qu'il éprouvait de revoir son excellent père et sa chère [illegible] l'avait soutenu. Mais cet accident fortuit d'une légère blessure [illegible] et la nécessité de s'arrêter un instant, lui donnèrent, pour la pre[illegible] depuis son départ de Rome, le temps de la réflexion.

[illegible] avait aussi dans cet instant quelque chose de bien solennel pour sa [illegible] il saluait les coupoles de sa ville natale, une des plus belles vil[illegible] du monde, même pour quiconque vient de Rome, et celle dont la situation offre peut-être le coup-d'œil le plus imposant.

Cette ville, si souvent bouleversée par le volcan, n'est pas fort ancienne, et le style du dix-septième siècle, qui y domine, n'a pas la grandeur ou la pureté des époques antérieures. Néanmoins, Catane, bâtie sur un plan vaste et avec une largeur antique, a un caractère grec dans son ensemble. La couleur sombre des laves dont elle est sortie après avoir été engloutie par elles, comme si elle avait repris la vie dans ses propres cendres, à la manière du phénix, la plaine ouverte qui l'environne et les durs rochers de lave qui ont pris racine dans son port, comme pour assombrir de leur reflet austère jusqu'à l'éclat des flots, tout en elle est triste et majestueux.

Mais ce n'était pas l'aspect de cette cité qui préoccupait le plus notre jeune voyageur. Sa propre situation la lui faisait paraître plus morne et plus terrible que ne l'a rendue le passage des feux vomis de l'antre des Cyclopes. Il voyait là un lieu d'épreuves et d'expiations, devant lequel une sueur froide parcourait ses membres. C'est là qu'il allait dire adieu au monde des arts, à la société des gens éclairés, aux libres rêveries et aux loisirs érudits de l'artiste destiné à de hautes destinées. C'est là qu'il fallait reprendre, après dix ans d'une existence privilégiée, le tablier du manœuvre; le hideux pot à colle, le feston classique, la peinture d'antichambre et de corridor. C'est là surtout qu'il faudrait travailler douze heures par jour et se coucher brisé de fatigue, sans avoir le temps ou la force d'ouvrir un livre ou de rêver dans un musée; là qu'il faudrait ne plus connaître d'autre intimité que celle de ce peuple sicilien, si pauvre et si mal-propre, que la poésie de ses traits et de son intelligence peut à peine percer sous les haillons et l'accablement de la misère. Enfin, la porte de Catane était, pour ce pauvre proscrit, celle de la cité maudite dépeinte par le Dante.

A cette idée, un torrent de larmes, longtemps contenu ou détourné, s'échappa de ses yeux, et, qui l'eût vu ainsi, jeune, beau, pâle, assis à la porte d'un palais, et la main négligemment posée sur sa jambe douloureuse, eût songé au gladiateur antique blessé dans le combat, mais pleurant sa défaite plus que sa souffrance.

Les grelots de plusieurs mulets qui montaient la colline, et l'apparition d'une étrange caravane qui se dirigeait sur lui, apportèrent une distraction forcée aux pénibles réflexions de Michel-Ange Lavoratori. Les mulets étaient superbes et richement caparaçonnés et empanachés. Sur leurs longues housses de pourpre brillaient les insignes du cardinalat, la triple croix d'or, surmontée du petit chapeau et des glands; ils étaient chargés de bagages et menés en main par des valets vêtus de noir, à figure triste et méfiante; puis venaient des abbés et d'autres personnages ecclésiastiques avec des culottes noires, des bas rouges et de larges boucles d'argent sur leurs souliers les uns à cheval, les autres en litière. Un personnage fort gros, en habit noir, cheveux en bourse, le diamant au doigt, l'épée au côté, venait gravement, sur un âne magnifique. A son air d'importance, plus naïf que les physionomies cauteleuses des gens d'église qui l'entouraient, on pouvait reconnaître le médecin de Son Eminence. Il escortait pas à pas Son Eminence elle-même, portée dans une chaise, ou plutôt dans une grande boîte, par deux hommes vigoureux auprès desquels se tenaient quatre porteurs de rechange. Ce cortége se composait d'une quarantaine de personnes, et l'inutilité de chacune d'elles pouvait se mesurer au degré de recueillement et d'humilité qui se montrait sur sa figure.

Michel, curieux de voir défiler ce cortége qui renchérissait sur tout ce que Rome pouvait lui offrir de plus classique et de plus suranné en ce genre, se leva et se tint près de la porte, afin de regarder de plus près la figure du personnage principal. Il fut d'autant plus à même de satisfaire sa curiosité, que les porteurs s'arrêtèrent devant la vaste grille dorée, tandis qu'une espèce d'abbé à figure repoussante, mettant pied à terre, l'ouvrait lui-même d'un air d'autorité et avec un étrange sourire.

Le cardinal était un homme fort âgé, qui, de replet et coloré, était devenu maigre et pâle, par l'effet d'une lente et cruelle destruction. La peau de son visage, détendue et relâchée, formait mille plis et le faisait ressembler à une terre sillonnée par le passage des torrents. Malgré cette affreuse décomposition, il y avait un reste de beauté impérieuse sur cette figure morne, qui ne pouvait ou ne voulait plus faire aucun mouvement, mais où brillaient encore deux grands yeux noirs, dernier sanctuaire d'une vie obstinée.

Le contraste d'un regard perçant et dur avec une figure de cadavre frappa tellement Michel, qu'il ne put se défendre d'un sentiment de respect, et qu'il se découvrit instinctivement devant ce vestige d'une volonté puissante. Tout ce qui offrait un caractère de force et d'autorité agissait sur l'imagination de ce jeune homme, parce qu'il portait en lui-même l'ambition de ces choses, et, sans l'expression de ces yeux tyranniques, il n'eût peut-être pas songé à ôter son chapeau de paille.

Mais comme sa mise modeste et sa chaussure poudreuse annonçaient un homme du peuple beaucoup plus qu'un grand peintre en herbe, les gens du cardinal et le cardinal lui-même devaient s'attendre à ce qu'il se mît à genoux, ce que Michel ne fit point, et ce qui les scandalisa énormément.

Le cardinal s'en aperçut le premier, et, au moment où ses porteurs allaient franchir la grille, il fit avec les sourcils un signe qui fut aussitôt compris de son médecin, lequel, marchant toujours à sa portière, avait la consigne de tenir toujours ses yeux attachés sur ceux de Son Eminence.

Le docteur avait tout juste assez d'esprit pour comprendre au regard du

(1) [illegible] le *Journal de La Haye* d'hier.

montrer que d'ici à très-peu d'années vous seriez en présence de dépenses, d'éventualités, de besoins, montant à 1,500 millions, sans prévoir même aucun déficit sur les recettes ordinaires ou extraordinaires. Assurément je ne pense pas que les choses se passent si bien. Mais dans les observations que je soumets à la chambre, je ne veux rien chiffrer que je ne l'appuie de chiffres officiels. Dès lors vous êtes en présence d'une nécessite d'emprunt prochain, et pour un capital considérable. Quand vous y procéderez, l'emprunt ne sera pas réalisé en un jour, et vos travaux publics seront à peu près achevés lorsque les versements seront complétés.

L'orateur est d'avis que la faute en est au gouvernement qui est demeuré dès le commencement sans voies et moyens suffisants.

Examinant ensuite la situation pour emprunter, l'orateur trouve que les impôts directs sont arrivés à une véritable exagération et les impôts indirects à l'état de démolition ; il termine ainsi sa revue :

Votre situation étant telle que je l'ai exposée, relativement à vos charges, relativement à vos revenus, votre crédit se trouve, en outre, comprimé, accablé et impuissant ; il est dans cette fâcheuse position par beaucoup de circonstances dont quelques-unes sont en dehors de vous, en dehors de toute prévision gouvernementale. Ainsi, on n'accusera pas le gouvernement de l'exportation du numéraire ; mais le crédit est, en outre, affecté par cette immensité de valeurs que vous avez librement jetées sur la place, et qui appartiennent aux grandes compagnies, valeurs aujourd'hui dépréciées, et qui gênent, par conséquent, votre propre crédit, parce que nécessairement votre crédit participe à la dépréciation de ces valeurs, en ce sens qu'il en est affecté et influencé.

De plus, depuis un grand nombre d'années, on vous a demandé, et vainement demandé, d'abaisser le taux de l'intérêt par l'abaissement du taux des rentes ; mais vous vous êtes obstinément refusés, par divers motifs politiques ou autres, à la conversion du 5 p. c.

Par votre fait, le crédit n'a pas aujourd'hui la force et la puissance qu'il devrait avoir.

Ainsi, de quelque côté que vous considériez votre situation, soit dans vos charges, soit dans vos revenus, soit dans votre crédit, je trouve partout mal et péril. Il faut certes une main bien habile pour remédier à tant de maux. Pour moi, quand je les examine avec attention, je crains que les hommes n'y suffisent pas.

Nous avons fait connaître avant-hier la réponse du ministre des finances qui, tout en trouvant fort grave la situation actuelle, a démontré qu'à la fin de 1848 la dette flottante ne s'élèvera qu'à 880 millions.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président annonce à l'assemblée que la commission des rapporteurs a fini son travail sur le projet de loi relatif à la restauration du système monétaire.

La discussion sur ce projet de loi est fixée à lundi prochain.

M. le président propose de commencer mercredi prochain les débats sur le projet de loi contenant le Code pénal.

M. Van Leeuwen est d'avis qu'il faudrait ajourner encore de huit jours ces débats.

La Chambre décide par 30 voix contre 17, que les discussions auront lieu mercredi prochain à 11 heures du matin.

M. Duymaer van Twist donne ensuite lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le rapport fait au Roi par le ministre des finances sur l'emploi des fonds provenant des voies et moyens pour l'exercice de 1843, ainsi que le compte général sur les recettes et les dépenses de cette année d'exercice.

LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Frédéric des Pays-Bas, se sont embarqués le 17 à Swinemunde, à bord du pyroscaphe impérial russe le *Grasiatschy*, se rendant à St.-Pétersbourg.

On écrit de Londres, le 22 juin :

Hier à quatre heures, la reine et la prince Albert et LL. AA. RR. le grand-duc héréditaire et la grande-duchesse de Saxe-Weimar ont quitté Claremont pour revenir à Londres. S. M. et LL. AA. RR. sont arrivées au palais Buckingham à six heures moins un quart.

LL. AA. RR. le grand-duc héréditaire et la grande-duchesse de Saxe-Weimar ont pris congé de la reine et du prince Albert, et se sont rendues avec leur suite à Marlborough-house, résidence de la reine douairière.

LL. AA. RR. le prince et la princesse d'Oldenburg sont arrivés hier en cette résidence, à 7 heures du soir, par le chemin de fer d'Amsterdam, venant du Loo, et sont descendus au palais du *Noordeinde* où des appartements avaient été préparés pour leur réception.

L'*Overland-Mail* nous a apporté aujourd'hui les journaux de Batavia. Nous donnerons demain les nouvelles les plus importantes qu'ils contiennent.

M. J. Nolet de Brauwere van Steeland, littérateur flamand, vient de recevoir du Roi le brevet de chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne.

On nous écrit de Bruxelles, le 24 juin :

On assure que le roi sera de retour de Londres mercredi ou jeudi de la semaine prochaine. Après le retour de Sa Majesté la question ministérielle sera définitivement vidée. Malgré des dénégations semi-officielles, l'opinion générale est que M. Rogier a été réellement chargé de s'occuper de la formation d'un cabinet. On espère que l'interrègne ministériel ne se prolongera pas comme l'année dernière; un tel état de choses serait plus fâcheux encore aujourd'hui qu'à cette époque.

Si nous en croyons une correspondance de Paris, du 23 juin, dans le dernier conseil des ministres tenu sous la présidence du roi, la question d'un nouvel emprunt a été, dit-on, résolue. Le cabinet s'occupera de régler ultérieurement les conditions de l'emprunt.

Nous empruntons au *Journal des chemins de fer et des mines* de Paris, l'article suivant :

Ainsi que tous les journaux des Pays-Bas l'ont annoncé, l'ouverture solennelle de la dernière section du chemin de fer d'Amsterdam par La Haye à Rotterdam, a eu lieu le 31 mai dernier.

Cette partie s'étend depuis La Haye jusqu'à Rotterdam, sur une longueur de 22 kilomètres en longeant les villes de Delft et de Schiedam.

De La Haye à Amsterdam la route est livrée depuis longtemps à la circulation.

L'ouverture de la dernière section a donné lieu à un incident assez remarquable.

Le propriétaire d'une campagne située le long d'une des sections déjà en exploitation, avait demandé à la société du chemin de fer de lui accorder une halte ou station intermédiaire près sa campagne, tant dans son intérêt personnel que dans celui d'une petite commune des environs. La société avait cru devoir refuser cette demande.

Que fit le propriétaire ? Il acheta à beaux deniers comptants un petit chemin de traverse près de Delft, appartenant à un paysan et qui devait inévitablement être coupé par la dernière section du chemin de fer. Il refusa l'expropriation de cette nouvelle propriété à moins qu'on ne lui accordât sa station.

De là procès. Les meilleurs avocats sont mis en campagne et tous les moyens que donne la chicane la plus raffinée sont employés pour retarder l'expropriation forcée et contraindre la société à céder.

Mais ce que le propriétaire n'avait pas remarqué, n'échappa point à l'ingénieur intelligent et habile, M. Conrad, qui dirige les travaux de la société. C'est que le chemin de traverse n'est qu'une impasse et qu'il y avait moyen de l'éviter en reliant les deux bouts de la ligne principale par un chemin de fer provisoire en forme de fer en cheval, ayant des courbes et des contre-courbes de 65 mètres de rayon et en donnant au rail extérieur une surélévation de 12 centimètres.

Ce moyen réussit parfaitement à l'ingénieur. Il parvint à établir ainsi un chemin de fer provisoire que l'on put fort bien parcourir à demi-vitesse avec des trains de moyenne grandeur, et que l'on parcourut effectivement tant le jour de l'inauguration que les jours suivants.

Tout le pays s'était intéressé à cette lutte de la science contre la chicane, et l'opinion publique se prononça tellement à la fin, que, peu de jours après cette inauguration, le propriétaire se vit forcé de céder en abandonnant ses prétentions.

On conçoit que les rieurs ne furent point de son côté et que cette lutte fit grand honneur au talent de l'ingénieur.

On assure que le gouvernement espagnol a reçu des dép[illegible] de Lisbonne du 12 juin. Il y aurait eu à Lisbonne une [illegible] émeute dans laquelle des cris séditieux auraient été pr[illegible] contre la reine. Cette émeute aurait été causée par la [illegible] liberté des prisonniers de la division de Das Antas, dans [illegible] tinée du 12. Le gouvernement portugais a décrété imm[illegible] tement que l'amnistie ne serait mise en vigueur qu'après [illegible] mission formelle de la junte d'Oporto et la reddition de[illegible] les armes. Les émeutiers réclamèrent la destitution du [illegible] tère, et cette prétention était appuyée par le commissaire [illegible] junte, M. de Loulé. On ajoute que les escadres combinées [illegible] posaient une attaque contre Sa da Bandeira, par Sétubal.

Le gouvernement a appris aussi que les troupes espa[illegible] avançaient à marches forcées sur Oporto, et maintenan[illegible] probable qu'elles ont fait leur jonction avec Saldanha.

La *Gazette de Prusse* du 21 juin publie l'ordre de [illegible] par lequel la session de la Diète générale est indéfinim[illegible] longée.

Cet ordre est ainsi conçu :

« Nous, Frédéric Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, [illegible]

» Comme on peut prévoir déjà avec certitude que les propos[illegible] par la curie des trois Etats, au sujet de notre patente et ordonna[illegible] vrier, et qui sont soumises en ce moment à la curie des seigneur[illegible] pas être résolues avant le 19 du mois courant, nous avons [illegible] ajourné le terme de la première session des Diètes réunies j[illegible] délibérations de nos fidèles Etats sur ces propositions soient [illegible] nous ayons pris une décision d'après le résultat de ces délibé[illegible]

» Nous avons chargé notre commissaire de la Diète de nous [illegible] jour la clôture de la session des premières Diètes réunies pour [illegible]

» Frédéric [illegible]

» Donné à Sans-Souci, le 16 juin 1847. »

Le gouvernement anglais n'a pas pu parvenir à ré[illegible] cette session la question des chemins de fer en ce qui [illegible] l'action de l'état sur les compagnies, son intervention [illegible] opérations des entreprises, dans la conduite des ad[illegible] tions, etc. Au commencement de la session M. Strutt, [illegible] du bureau des affaires de chemins de fer, avait pré[illegible] projet qui souleva de telles objections qu'il se vit obl[illegible] retirer. Un second projet présenté plus tard avait subi [illegible] insignifiante de la première lecture. La discussion s[illegible] conde lecture était à l'ordre du jour de la séance d'hie[illegible] avant que le débat fût ouvert, M. Strutt a déclaré qu'il [illegible] le projet, à cause de l'époque avancée de la session et [illegible] qu'un projet semblable serait présenté au commencem[illegible] la session prochaine.

Les journaux anglais s'occupent des scandaleuses aff[illegible] depuis quelques jours excitent un si vif intérêt en Franc[illegible] de ces journaux, le *Morning Post* et le *Times*, en prenne[illegible] pour flétrir le gouvernement français dans les termes [illegible] sévères. Le *Morning Post* voit dans la corruption qu[illegible] les révélations publiques de ces derniers temps une [illegible] quence manifeste de la révolution de juillet.

Le *Times* n'est pas moins énergique ; il attaque dire[illegible] la corruption dans les régions les plus élevées :

« Nous sommes convaincu que le peuple français n'acceptera pas [illegible] ment l'outrage et le reproche d'un gouvernement corrompu dont l'[illegible] dans les diverses branches de la constitution est plus délétère que [illegible] folies et tous les vices d'une cour absolue. Ce discrédit jeté sur les in[illegible] existantes du pays, ou du moins sur les hommes qui ont fait tourner [illegible] tutions à leurs vues est positivement fatal à leur maintien. A quoi [illegible] un règne qui a lutté constamment et avec succès contre les descend[illegible] chiques de la grande révolution, s'il ne laisse rien après lui que les [illegible] puissent chérir ou respecter ? Une cour peut être exempte des vices [illegible] de notre époque et cependant s'affaisser sous les atteintes d'une [illegible] plus profonde ; car rien ne peut durer, surtout au grand jour de la pu[illegible] de la liberté, que ce qui repose sur l'intégrité et la probité.

Les brillantes courses de chevaux à Apeldoorn, commencées le [illegible] eu lieu en présence de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse d'O[illegible] des Princes Alexandre et Henri des Pays-Bas, du duc de Leeds, d[illegible] M. Esterhazy et autres personnes de distinction. Le résultat des co[illegible] été : 1° *Apeldoorn stakes* pour des chevaux indigènes de trois ans, [illegible] fl. 400 remporté par un cheval appartenant à S. A. R. le Prince Ale[illegible] et monté par le jockey Lee ; 2° *Plume stakes*, vainqueur M. E. [illegible]

---

cardinal que celui-ci voulait manifester une volonté quelconque : alors il commandait la halte et avertissait l'abbé Ninfo, secrétaire de Son Eminence, le même qui venait d'ouvrir la grille de sa propre main, avec une clé tirée de sa propre poche. L'abbé accourait en ce moment même, et, couvrant de son corps la portière de la chaise, il la cachait au reste du cortége. Alors il s'établissait entre lui et l'Eminence un dialogue mystérieux, tellement mystérieux que nul ne pouvait dire si l'Eminence se faisait comprendre au moyen de la parole ou par le seul jeu de sa physionomie. A l'ordinaire, le cardinal paralytique ne faisait entendre qu'une sorte de grognement inintelligible, qui devenait un affreux hurlement lorsqu'il était en colère; mais l'abbé Ninfo comprenait si bien ce grognement, aidé du regard expressif de son Eminence et de la connaissance qu'il avait de son caractère et de ses desseins, qu'il traduisait et faisait exécuter les volontés de son maître avec une intelligence, une rapidité et une précision de détails qui tenaient du prodige. Cela paraissait même trop surnaturel pour être accepté par les autres subalternes, et ils prétendaient que son Eminence avait conservé l'usage de la parole ; mais que, par une intention diplomatique des plus profondes, elle ne voulait plus s'en servir qu'avec l'abbé Ninfo. Le docteur Recuperati assurait pourtant que la langue de son Eminence était aussi bien paralysée que ses bras et que ses jambes, et que les seules parties vivantes de son être étaient les organes du cerveau et ceux de la digestion. « Avec cela, disait-il, on peut vivre jusqu'à cent ans, et remuer encore le monde, comme Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul froncement de son arcade sourcilière. »

Du dialogue fantastique qui s'établit encore cette fois entre les yeux pénétrants de l'abbé Ninfo et les sourcils éloquents de son Eminence, il résulta que l'abbé se retourna brusquement vers Michel et lui fit signe d'approcher. Michel eut grande envie de n'en rien faire et de forcer l'abbé à marcher vers lui ; mais tout à coup l'esprit sicilien se réveilla en lui et il se mit sur ses gardes. Il se rappela tout ce que son père lui avait dit des dangers qu'il avait à craindre de l'ire d'un certain cardinal, et quoiqu'il ne vît point si celui-ci était paralysé ou non, il s'avisa tout de suite que ce pouvait bien être le cardinal prince Ieronimo de Palmarosa. Dès lors il résolut de dissimuler et approcha de la chaise dorée, fleuronnée et armoriée de son Eminence.

— Que faites-vous à cette porte ? lui demanda l'abbé d'un ton rogue. Etes-vous de la maison ?

— Non, Excellence, répondit Michel avec un calme apparent, bien qu'il fût tenté de souffleter ce personnage. Je passe.

L'abbé regarda dans la chaise, et apparemment on lui fit comprendre qu'il était inutile d'effrayer les paysans, car il changea tout à coup de langage et de manières en se retournant vers Michel :

— Mon ami, dit-il d'un air benin, vous ne paraissez pas heureux ; vous êtes ouvrier ?

— Oui, Excellence, répondit Michel résolu à parler le moins possible.

— Et vous êtes fatigué ? vous venez de loin ?

— Oui, Excellence.

— Cependant vous êtes fort pour votre âge. Quel âge avez-vous bien ?

— Vingt-un ans.

Michel pouvait risquer ce mensonge ; car, quoiqu'il n'eût encore presque pas de barbe au menton, il était arrivé à toute sa croissance, et son cerveau actif et inquiet lui avait déjà fait perdre la première fraîcheur de l'adolescence. Dans cette dernière réponse, il se conformait à une instruction particulière que son père lui avait donnée en le quittant, et qui lui revenait fort à propos dans la mémoire : « Si tu viens me rejoindre un jour ou l'autre, lui avait dit le vieux Pier-Angelo, souviens-toi bien, tant que tu ne seras pas auprès de moi, de ne jamais répondre un mot de vérité aux gens qui te paraîtront curieux et questionneurs. Ne leur dis ni ton nom, ni ton âge, ni ta professien, ni la mienne, ni d'où tu viens, ni où tu vas. La police est plus tracassière que clairvoyante. Mens effrontément et ne crains rien. »

Si mon père m'entendait, pensa Michel, après s'être ainsi tiré d'affaire, il serait content de moi.

— C'est bien, dit l'abbé, et il se retira de la portière du prélat, afin que celui-ci pût voir le pauvre diable qui avait attiré ainsi son attention. Michel rencontra le regard terrible de ce moribond, et cette fois il sentit plus de méfiance et d'aversion que de respect pour ce front étroit et despotique. Averti par un pressentiment intérieur qu'il courait un certain danger il changea l'expression habituelle de sa figure, et mettant une feinte puérilité à la place de l'orgueil, il plia le genou, puis baissant la tête pour échapper à l'examen du prélat, il feignit d'attendre sa bénédiction.

— Son Eminence vous bénit mentalement, répondit l'abbé après avoir consulté les yeux du cardinal, et il fit signe aux porteurs de se remettre en marche.

La chaise franchit la grille et pénétra lentement dans l'avenue.

— Je voudrais bien savoir, se disait Michel en regardant passer le cortége, si mon instinct ne m'a pas trompé et si c'est là l'ennemi de ma famille.

Il allait se retirer, lorsqu'il remarqua que l'abbé Ninfo n'avait pas suivi le cardinal et qu'il attendait, pour refermer la grille et remettre la clé dans sa poche, que le dernier mulet eût passé. Ce soin étrange, de la part d'un homme attaché de si près à la personne du cardinal, avait lieu de [illegible] per, et le regard oblique et attentif que ce personnage déplaisant [illegible] lui à la dérobée, le frappait encore plus.

« Il est évident qu'on m'observe déjà dans ce pays de malheur, p[illegible] il, et que mon père n'avait pas rêvé les inimitiés contre lesquelles [illegible] mettait en garde. »

L'abbé lui fit un signe à travers la grille au moment où il retirait [illegible] Michel, convaincu qu'il fallait jouer son rôle avec plus de soin que [illegible] approcha d'un air humble :

— Tenez, mon garçon, lui dit l'abbé en lui présentant un tarin [illegible] pour vous rafraîchir au premier cabaret, car vous me paraissez bien [illegible]

Michel s'abstint de tressaillir. Il accepta l'outrage, tendit la [illegible] remercia humblement ; puis il se hasarda à dire.

— Ce qui m'afflige, c'est que Son Eminence n'ait pas daigné m'[illegible] sa bénédiction.

Cette platitude bien jouée effaça les méfiances de l'abbé.

— Console-toi, mon enfant, répondit-il d'un ton dégagé : la di[illegible] vidence a voulu éprouver notre saint cardinal en lui retirant l'usage [illegible] membres. La paralysie ne lui permet plus de bénir les fidèles qu'a[illegible] prit et le cœur.

— Que Dieu la guérisse et la conserve, reprit Michel, et il s'éloi[illegible] certain, cette fois, qu'il ne s'était pas trompé, et qu'il venait d[illegible] une rencontre périlleuse.

Il n'avait pas descendu dix pas sur la colline qu'il se trouva [illegible] au détour d'un rocher, avec un homme qui vint tout près de lui [illegible] l'un ni l'autre se reconnussent, tant ils s'attendaient peu à se re[illegible] ce moment. Tout à coup ils s'écrièrent tous les deux à la fois, [illegible] dans une étreinte passionnée. Michel embrassait son père.

— O mon enfant ! mon cher enfant ! toi, ici ! s'écria Pier-Angelo, [illegible] joie et quelle inquiétude pour moi ! Mais la joie l'emporte et me donne [illegible] prit plus courageux que je ne l'avais il y a un instant. En songeant [illegible] me disais : il est heureux que Michel ne soit pas ici, car nos affaires [illegible] raient bien se gâter. Mais te voilà, et je ne puis pas m'empêcher d'être le [illegible] plus heureux des hommes.

— Mon père, répondit Michel, n'ayez pas peur ; je suis devenu prudent [illegible] en mettant le pied sur le sol de ma patrie. Je viens de rencontrer notre [illegible] nemi face à face, j'ai été interrogé par lui, et j'ai menti à faire plaisir. [illegible]

(*La suite à demain.*)

...al *Albion* ; 3° le prix de fl. 1500, donné par S. A. R. le Prince ... remporté par M. W. S. Stirling Crawfurd, cheval *Hundrum* ; ... *Stirry stakes*, le prix gagné par S. A. R. le Prince Henri en ... montait le cheval *Alix* ; 5°, cette course n'a pas eu lieu ; et ... fauconniers, vainqueur M. W. S. Stirling Crawfurd, che... *William*.

Nouvelles de France.

Paris, 23 juin.

...mbre des députés a continué aujourd'hui la discussion ... des dépenses. Les différentes allocations du minis... cultes ont été votées. M. de Genoude critiquait la con... gouvernement dans ses rapports avec le souverain... il l'accusait d'ultramontanisme, « car, disait-il, M. le ... sceaux a proclamé à la chambre des pairs qu'il croyait ... ibilité du Pape. » — M. Hébert, se levant avec préci... « Non, a-t-il répliqué, je n'ai pas dit cela ; un journal ... de Genoude connait très-bien, m'a prêté ce mot. » — ... repris M. de Genoude, M. le garde des sceaux ne croit ... ibilité du Pape. » — « Mais je ne dis pas cela ! re... ...ert ; si j'avais une confession à faire, Monsieur, je ne ... ais pas pour confesseur. » Voilà comment la discus... ...s a été ouverte.

...ette établissant une comparaison entre les revenus ... du bas clergé, a fait entendre de justes réclamations ... du clergé inférieur ; il s'est élevé contre les biens ... possédés par les corporations religieuses par suite ... de dispositions spéciales dans la loi qui régit cette ... M. Dubois, la richesse des corporations religieu... ...sont supérieures à celles du clergé avant 1789. M. ...urbon avait proposé un amendement ayant pour ob... ...iorer le sort de tous les desservants en leur allouant ... ...entation de 100 fr. dans le traitement ; mais sur les ob... ...de M. le garde des sceaux, M. Blin-de-Bourbon a re... ...position, parce que cette augmentation trop brusque ... ressembler à une aumône.

...eux, au nom des dix membres israélites de la cham... ...dé un accroissement d'allocation de 41,000 fr. en ... rabbins ; il a fait remarquer que dans le culte israé... ...pas de casuel et que toutes les fois que le rabbin in... ... la famille pour exercer ses fonctions, il le fait et ... gratuitement. Cette augmentation a été repoussée. ...t du ministère des cultes est épuisé : on commencera ... discussion du budget du ministère des affaires étran...

—

...ement de M. de Girardin, par la chambre des pairs, ...aste champ aux conjectures au milieu du monde po... ...ien. On va jusqu'à parler de la retraite du cabinet. ...ent est, dit-on, le résultat des efforts de M. Molé, ...amené la majorité à son avis, quand, deux ou trois ...avant, la condamnation semblait inévitable. Nous ... toutes ces rumeurs qu'avec réserve ; il convient ... que les faits soient mieux éclaircis.

...roduisons plus loin tous ces bruits sans les garantir ; ...s même qu'ils ont grandement besoin de confirma... ...des membres qui, au dire de *la Patrie*, formeraient ... administration, nous paraît surtout invraisemblable. ... consente à faire partie d'un cabinet dont M. le ... Bugeaud serait le président, la chose est encore pos... ...nous ne voyons pas comment MM. Dufaure et Passy, ... leur opposition à l'ex-gouverneur général de l'Al... ...raient figurer dans une combinaison à la tête de la... ...placé M. Bugeaud.

...al des *Débats* assure que M. de Girardin a été ac... ... 134 voix contre 65.

...quels termes *la Presse* rend compte de l'acquitte... ...n-rédacteur en chef par la chambre des pairs :

...ation n'exclut pas l'indépendance. La chambre des pairs l'a ...rouvé aujourd'hui. En renvoyant des fins de la citation le ge... ...*esse*, et en s'élevant ainsi au-dessus de toute considération ... essentiellement passagère, la chambre des pairs a fait un acte ... portée politique. Elle a effacé, en un seul jour, bien des ... nous avions été impuissants à détruire. »

...après *la Patrie*, les bruits qui couraient hier soir, ... la séance de la chambre, dans plusieurs groupes ... conservateurs :

...nt l'acquittement du gérant de *la Presse*, MM. Duchâtel et ... envoyé leur démission au roi.

...ait le bruit que nous avons donné hier de la prochaine arrivée ... Bugeaud, qui serait chargé, avec MM. Molé et Hippolyte Pas... ...oser un cabinet. On faisait circuler plusieurs combinaisons. ...créditée est la suivante :

...échal Bugeaud, président du conseil, avec le portefeuille de la ... ...tribuait les autres portefeuilles ainsi qu'il suit : ... aux affaires étrangères ; H. Passy à l'intérieur ; le comte Daru ... Dufaure à la justice et aux cultes ; Liadières à l'instruction ... de Bort ou Bignon aux travaux publics ; Lanyer à l'agri... ... ; le duc de Montebello conserverait le portefeuille ... colonies.

—

Le *Droit*, en insérant la petite note communiquée hier à ... les journaux de Paris, et dans laquelle la cour des pairs a donné l'avertissement officieux de ne publier aucune es... ...e de compte-rendu de sa séance en conseil secret dans ... Despans-Cubières, fait précéder des réflexions sui...

« ... des pairs a cru devoir interdire la publication du rapport lu au... ...hui par M. Renouard, dans l'affaire du général Despans-Cubières. Il ... remarquer que depuis 1830 c'est la première fois qu'une mesure de ce ... a été prise par la cour des pairs. Jusqu'à présent dans les nombreux ... qu'elle a eu à juger, elle n'a fait aucune défense de publier le rap... ...le *Moniteur* a reçu communication, même avant l'arrêt. Nous ... nous expliquer, par la qualité de des personnes impliquées ... ...lle, la mesure à laquelle nous nous soumettons, quoiqu'elle ne ... selon nous, dans l'application des lois spéciales de la presse. ... humble l'insinuer la note émanée de la cour des pairs. ... n'est pas ici d'une délibération intérieure dont le secret ne doit ... révélé, mais d'un document officiel, authentique, sur lequel se ... ...ndation ; document appartenant, par sa nature, à la publicité. ... prend donc pas la cause du silence inaccoutumé que la cour a ... prescrire. »

Nouvelles de Rio de la Plata.

... *Times* publie des nouvelles de Montevideo du 16 avril qui ... rien aux avis reçus précédemment. Les forces nava... les combinées de France et d'Angleterre continuent le blocus de Buenos-Ayres. Lord Howden est attendu comme un sauveur par tous les partis. On espère qu'il parviendra à terminer par un arrangement à l'amiable l'interminable conflit qui désole les bords de la Plata.

Oribe investit toujours Montevideo ; de temps en temps ses soldats tuent quelque habitant qui s'écarte trop de l'enceinte.

Le correspondant du *Times* dit qu'on est généralement persuadé à Montevideo comme à Buenos-Ayres, que si la France et l'Angleterre n'étaient pas intervenues le différend entre les deux républiques serait réglé depuis longtemps.

—

Nous publions ci-après le rapport du général Munoz, ministre de la guerre de Montevideo, au président de la république, dans lequel il fait connaître la situation des insurgés après les affaires de l'Uruguay et de Rio-Negro, dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier.

A S. E. le président de la république.

Je crois de mon devoir de vous exposer sommairement notre véritable situation, afin que V. E. après l'avoir examinée en conseil, puisse, par quelques mesures efficaces, remédier à un état de choses alarmant et périlleux.

« Les désastres de l'Uruguay et de Rio-Negro, nous ont fait perdre en quelques jours plusieurs points importants sur ces fleuves, et l'armée qui opérait sous les ordres du brigadier-général don Fructuoso Rivera, a été détruite sans autre fait d'armes que celui de Paysandú, dont la prise a amené la perte irréparable de plus d'un tiers de nos soldats.

» Le reste de cette armée est à Martin-Garcia, dans le plus complet dénuement et entourée de plus de 2,500 personnes de tout sexe et de tout âge, ce qui ajoute naturellement aux conséquences lamentables de ce désastre. Tout ce qui est rassemblé dans l'île de Martin-Garcia, et tout ce qui se trouve dispersé dans les îles de l'Uruguay offre l'aspect le plus affligeant de la misère et de la désolation.

» V. E. a vu par les communications officielles du commandant de Colonia que cette place était complètement dégarnie et manquait de toute espèce d'armes et de munitions. Le gouvernement ne pouvant se défaire d'un seul des soldats si peu nombreux qui défendent la capitale, avait ordonné au général Rivéra de mettre 200 des hommes qu'il avait sauvés du désastre à la disposition du commandant Rebollo. Le général Rivéra n'a pas obéi à cet ordre qui lui est parvenu dans l'île *del Vizcaino*, de sorte que Colonia, sans garnison régulière, n'a pour se défendre que les bâtiments laissés devant cette place par les chefs des escadres anglo-françaises.

» La position de Maldonado, malgré le sacrifice que nous avons fait en envoyant 80 hommes renforcer sa garnison, me cause une inquiétude continuelle.

» La capitale, dont la conservation est la base de notre résistance aux prétentions de Rosas et d'Oribe, et dans laquelle sont compromis les gouvernements d'Angleterre et de France, offre aujourd'hui, monsieur le président, un aspect positivement alarmant.

» La durée d'un service si long et si monotone a produit un découragement général. Dans le corps indigène, la discipline s'est relâchée au point que les chefs, pour obtenir un service regardé comme très onéreux, sont obligés d'user d'une tolérance excessive.

» L'esprit de parti, imprudemment excité, a fait recourir souvent à des moyens qui ont déchaîné toutes les mauvaises passions de la dernière classe de l'armée. Depuis lors, le grand ressort de la discipline s'est brisé, et nous avons, jusqu'ici, été impuissants à le rétablir.

» Le dénûment, la perte d'un grand nombre d'officiers, qu'il est impossible de remplacer, et plusieurs autres causes, ont fait de cette situation déplorable un état normal, et le maintien de l'armée dans le bon chemin est aussi précaire que l'est la vie d'un malade atteint d'un anévrisme au cœur.

» Le personnel des corps qui veillent à la partie extérieure des retranchements ne dépasse pas 700 hommes, dont l'indiscipline est telle, que c'est à peine si, pour le service de nuit, on en peut réunir 500. Les ouvrages commencés pour la défense de la place doivent été promptement terminés ; mais il faudrait, pour cela, des sommes considérables dues aux ouvriers.

» Notre parc est dépourvu de toute espèce de munitions. Sans les balles que nous avons empruntées au brigantin *Cagancha*, les batteries de Colonia et de Maldonado étaient complètement inutilisées. Celles de la capitale n'ont pas de quoi tirer plus de vingt-cinq coups. Il ne nous reste plus que 308 arrobes de poudre à fusil et à canon pour faire face aux besoins journaliers de l'arsenal.

» Les pièces qui garnissent nos fortifications sont montées sur des affûts incapables de résister à deux ou trois coups. Nous avons donc un besoin urgent de poudre, de plomb et de balles à canon. Quant aux fusils, nous n'avons que les 500 arrivés ce mois-ci. 70 ont été envoyés à Maldonado ; avec le reste, on doit armer les 200 hommes qu'on enrôle en ce moment pour cette place, et les 200 Basques qui entrèrent hier. Par conséquent, il n'y a aucun moyen de pourvoir à l'armement de Colonia.

» L'armée, monsieur le président, est complètement nue. Les derniers vêtements que nous lui avons donnés, ne sont plus aujourd'hui que de misérables haillons (misérables andrajos).

» Ce n'est là qu'un aperçu très incomplet de l'état matériel et moral des forces dont dispose le gouvernement. Je dois maintenant appeler votre attention sur quelques faits qui seraient peu graves en d'autres circonstances, mais qui, aujourd'hui, peuvent compromettre la défense de la capitale, confiée non seulement au gouvernement, mais en même temps aux puissances qui nous prêtent leur appui.

» Sous prétexte qu'on a fait une injustice au général Rivera en lui ôtant le titre général en chef de l'armée d'opération, l'esprit de parti sème la défiance, et il serait possible que d'un moment à l'autre il survînt un de ces conflits dont nous avons eu déjà à souffrir. Nous en avons jusqu'ici toujours triomphé ; mais, au point où en sont les choses, il n'est pas sûr que nous fussions aussi heureux.

» Votre Excellence sait que sitôt après les désastres de l'Uruguay et de Rio-Negro, et dans les premiers jours de mon entrée aux ministères de la guerre et des affaires étrangères, les ministres de France et d'Angleterre nous signifièrent que si nous conservions au général Rivera son titre de général en chef, ils suspendaient leurs relations avec le gouvernement, et retiraient à la république l'appui de leurs forces. Nous répondîmes à LL. SS. que l'armée ayant été détruite, le général Rivera ne pouvait conserver un commandement illusoire et ridicule ; mais que cependant le gouvernement espérait pouvoir utiliser ses services pour le bien du pays ; et cependant l'esprit de parti n'a pas hésité à se servir de ce prétexte pour semer des bruits alarmants. Il y a plus ; monsieur le président, je sais que, même dans l'assemblée des notables, on travaille à susciter des difficultés au gouvernement et à lui ôter les moyens légaux de continuer la défense de la patrie.

» Telle est notre situation : *nous avons besoin de tout, parce que nous n'avons rien*. Mes efforts sont impuissants à faire face à de telles difficultés. Ma responsabilité sera à couvert si Votre Seigneurie veut bien communiquer mon rapport aux ministres de France et d'Angleterre, intéressés à la conservation du gouvernement menacé, à mon avis, d'une chute certaine, si un pareil état de choses se prolongeait encore quelque temps.

» Montevideo, le 22 février 1847.

» FRANCISCO J. MUNOZ. »

Produits de l'industrie nationale.

EXPOSITION D'UTRECHT.

Le nouveau bâtiment consacré aux sciences et aux beaux-arts construit à Utrecht sur la place Marie, a prêté ses vastes salles à l'exposition des produits de l'industrie nationale. Il eût été difficile de trouver un local plus convenable et mieux disposé. L'attention du public était vivement excitée par une pareille exhibition qui n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années sur une échelle aussi étendue et qui devait attester des progrès du mouvement industriel dans les Pays-Bas. Le nombre, la variété, la perfection et la richesse des produits ont surpassé l'idée que l'on s'était faite de cette exposition, et chacun aujourd'hui, en examinant ces nombreux produits de l'industrie manufacturière envoyés de toutes les parties du royaume, a pu se convaincre qu'il y a aussi chez nous activité et progrès et que notre industrie nationale n'est pas tout à fait indigne de concourir avec celle des nations voisines, comme quelques-uns voudraient bien le prétendre.

Un ordre parfait a présidé au classement des objets ; ils ont été placés avec art et méthode, et la plus grande latitude possible a été laissée à la circulation des visiteurs, qui sans crainte de s'égarer peuvent se promener dans ce labyrinthe industriel. Dans les salles du rez-de-chaussée de ce beau local on a placé les machines en fer, en métal, les meubles, les produits de l'industrie céramique, et au premier étage, dans des salles non moins bien disposés, on a réuni les ouvrages d'or et d'argent, les instruments de physique, les ornements et décorations d'architecture, la tannerie, la papeterie, les papiers peints, les produits chimiques, les draps, cotons et étoffes de laine, les tapis, les toiles de fil, de lin et damassées, la corderie, la verrerie et la cristallerie, les glaces, les pierres lithographiques et la librairie. Le chiffre des industriels exposants est de 500 ; un grand nombre d'entre-eux ont envoyé jusqu'à 20, 30 et 40 objets différents, on peut de là se faire une idée de la quantité des produits qui composent cette exposition.

Dans les premières salles les visiteurs sont d'abord surpris de la quantité de meubles en fer, en métal, et en bois de diverses espèces qui s'y trouvent réunis. Parmi les objets en fer coulé on remarque des tables, des bancs et des chaises de jardin, des corbeilles à fleurs, des volières et autres objets rustiques sortant de la fabrique de MM. De Waal et Van Driest, d'Utrecht, ainsi que de celles de M. W. Jonker, d'Utrecht, et de M. L. Schutz, de Zeist. Ce dernier a aussi exposé une voiture de campagne en fer, fort délicatement travaillée, et une machine à vapeur à haute pression d'une force de six chevaux.

Parmi les meubles il en est un grand nombre dont on remarque l'élégance de la forme, la richesse des détails et le fini du travail. Les énumérer tous, ce serait entrer dans de trop longs détails ; néanmoins nous ne pouvons nous dispenser d'appeler spécialement l'attention sur un buffet en bois de palissandre de M. C. M. Stumpff, d'Amsterdam, dont le dessus en marbre est ornée d'une mosaïque représentant un oiseau avec les diverses couleurs de son riche plumage ; cette pièce d'incrustation est vraiment un chef-d'œuvre.

L'attention n'est pas moins vivement attirée par de brillants ouvrages de laque dans le genre de fabrication de l'Inde orientale. On distingue surtout ceux de M. F. Zeegers, d'Amsterdam. Cet industriel a exposé un magnifique paravent avec filets d'or sur un fonds noir, figures en relief, qui pour l'éclat et la netteté du travail le dispute à la laque chinoise. — Les produits du même genre provenant de la fabrique de M. Burgers, d'Amsterdam, se font également remarquer des connaisseurs et des hommes de goût. — Les ouvrages de laque de M. W. A. Franze, de Harlem, méritent aussi d'être cités avec distinction. On a de ce fabricant une table de forme octogone avec un paysage orné d'oiseaux dont on admire la fraîcheur et la vivacité des couleurs.

Les chaises, canapés, étagères et autres meubles envoyés par M. A. F. Reuser, d'Utrecht, se font remarquer par leur forme élégante et la beauté des diverses sortes de bois dont ces objets sont fabriqués. On voit avec non moins de plaisir une fort belle table ronde de M. W. F. Windt, de La Haye, et les meubles avec incrustations de M. W. Smit, d'Utrecht. Citons en même temps les billards ornés de sculptures de M. J. C. Van Druten, de La Haye, et ceux non moins habilement travaillés de M. H. L. Sluyter, d'Amsterdam.

Parmi les objets d'art, on remarque de fort beaux instruments de musique, entre autres un buffet d'orgue construit dans le style gothique, de M. D. Ypma, d'Alkmaar. C'est un fort bel instrument confectionné avec goût, qui se distingue surtout par la plénitude et la douceur des sons. Nos fabricants ont exposé un grand nombre de pianos qui témoignent de l'habileté et de l'expérience de ces facteurs d'instruments. Les pianos à queue de M. J. A. Kupers, d'Amsterdam, et ceux en bois de palissandre de M. J. H. Paling, de Rotterdam, se font apprécier bien plus encore par la supériorité de l'instrument, que par la richesse et l'élégance de la forme.

Dans la grande salle au rez-de-chaussée du local on a réuni tous les objets de grande dimension qui appartiennent plus ou moins à la serrurerie, et à la taillanderie, comme si l'on avait voulu en faire le parc d'artillerie de l'exposition. On y remarque en premier lieu pour la solidité et le fini du travail des pompes à forte pression contre l'incendie, des pompes à irrigation, des armoires de sûreté en fer, des foyers de cheminée, des poeles et autres objets en fer. Les pompes contre l'incendie de MM. H. Belder et Ce, d'Amsterdam, et des frères van den Noort, de Kampen, méritent une attention spéciale. Parmi les foyers de cheminée on en trouve qui se recommandent plus particulièrement par la précision du travail et la supériorité du système que par la beauté et la richesse de la forme, ce qui en rend le prix plus modique et plus à la portée de toutes les fortunes. Nous citerons ceux envoyés par MM. A. Schuttelaar, de Zwolle, N. C. Osti, d'Utrecht, et J. Lieftink, de Deventer. L'exposition compte aussi un grand nombre d'armoires de sûreté contre l'incendie, de toute forme et de toute grandeur, qui à l'élégance et au bon goût de la forme réunissent toutes les garanties imaginables. Celle exposée par M. J. Van Berkel, de Gouda, munie de trois serrures différentes à sept, quatre et deux échappements et d'une fermeture à secret, a complètement l'aspect d'un beau secrétaire en bois de palissandre. Les produits de même genre envoyés par MM. G. A Schmidt, de Winschoten, et Schuttelaar, de Zwolle, sont justement appréciés par les connaisseurs ; mais surtout ce qui mérite d'être cité d'une manière toute spéciale, ce sont les quatre armoires de sûreté en cas d'incendie avec leur ingénieux système de fermeture, de M. J. M. Giesbers, de Roermonde. Ces armoires dont le prix est de 300 à 500 florins, et dont deux ont été achetées dès l'ouverture de l'exposition, sont sous tous les rapports des chefs-d'œuvre de serrurerie et pour la sûreté du mécanisme de la fermeture elles ne laissent rien à désirer. On a aussi remarqué une autre armoire de sûreté avec une serrure à secret exposée par M. A. J. Withelm, de Deventer.

Le nombre des voitures envoyées à l'exposition est fort minime et l'on en pourrait peut-être conclure que cette branche d'industrie n'a pas encore acquis chez nous le développement et la perfection que l'on remarque chez les fabricants belges et anglais. Cependant nous ne devons pas oublier de faire mention des voitures de M. Soeders, de Maarssen. Cet industriel a exposé une voiture qu'il appelle *Victoria*, dont l'intérieur est garni avec une grande élégance et qui se distingue par le précieux fini du travail. Nous devons aussi faire mention d'un tilbury entièrement en fer de M. J. Steigerwald, de Rotterdam. Ce tilbury est très artistement confectionné et est muni d'un parapluie à ressort qui sert à préserver de la pluie les personnes qui se trouvent dans cette voiture.

Parmi les machines de diverses espèces qui à cause de leur volume se trouvent réunies dans cette grande salle, on remarque encore une machine à vapeur de basse pression, établie d'après le système de Watt et sortant de la fabrique de MM. Nederburg, Nering Bogel et Ce, de Deventer. Cette machine est remarquable par la précision du travail, ainsi que la presse d'imprimerie de M. H. P. Hotz, de La Haye, dont le maniement prompt et facile paraît répondre à toutes les exigences.

Parmi les instruments aratoires on rencontre une collection complète d'objets envoyés par M. Jeuken, d'Utrecht. Cet industriel mérite les plus grands éloges, non-seulement pour la netteté et la précision des instruments aratoires qu'il a fabriqués, mais encore pour ceux qu'il a empruntés à l'industrie étrangère et dont il a enrichi notre agriculture ; entre autres une baratte écossaise qui par le moyen de cylindres peut être facilement mise en mouvement par une seule personne. Nous appelons l'attention sur de pareils emprunts faits à l'agriculture étrangère ; ainsi exposés en public, ces instruments seront plus généralement connus et pourront ainsi avec le temps concourir à l'amélioration des procédés employés jusqu'ici dans notre pays.

Nous avons aussi vu avec intérêt divers modèles relatifs aux travaux hydrauliques et aux écluses. La plupart de ces modèles sont dus à MM. H. F. Perenoud, de Zierikzee, G. Soeders, de Maarssen et T. F. Steenbergen, d'Amsterdam.

Parmi les objets pour la décoration et l'ornement des édifices, nous en avons remarqué en fer coulé pour balustres et balcons fabriqués par M. L. Schutz, de Zeyst, et surtout deux escaliers à vis en fer coulé, de la fabrique de MM. L. J. Enthoven et Ce de La Haye. Nous ne devons pas non plus oublier de faire mention des beaux marbres sculptés de M. C. H. de Haart, d'Utrecht, principalement d'une cheminée en marbre noir avec manteau, rosaces et ornements, dont nous avons admiré la belle simplicité et en même temps la délicatesse de la sculpture.

(*La suite à demain.*)

Faits divers.

Le *Journal des Débats* confirme en ces termes la nouvelle donnée hier par *le Constitutionnel* d'une collision qui aurait eu lieu entre des navires chinois et des bâtiments français :

D'après les dernières nouvelles reçues de la Chine, datées de Hong-Kong, le 26 avril, nous apprenons que, le 15 avril, le commandant Lapierre, avec les frégates françaises la *Gloire* et la *Victorieuse*, s'est vu dans la nécessité, pour prévenir une surprise à laquelle sa division n'aurait pu échapper, d'attaquer, dans un port de la Cochinchine, cinq gros navires armés de canons et des jonques. Les jonques avaient pris la fuite ; les cinq navires avaient été brûlés ou coulés.

Plus de 1,000 Cochinchinois avaient péri dans cette affaire. *La Victorieuse* a eu un homme tué, deux hommes blessés grièvement, dont un a été amputé, et quelques hommes, dont un officier, M. de Las Cases, contusionnés. *La Gloire* n'a eu ni tué ni blessé. M. Fourcade, évêque de Samos et vicaire apostolique du Japon, était à bord de *la Gloire* pendant le combat. C'est lui qui a apporté les dépêches du commandant Lapierre, qui lui-même était à Macao le 24 avril.

Les Anglais ont eu aussi en Chine une affaire très grave, et dont le résultat a été un nouveau progrès de leur domination. Le 1er avril, trois bateaux à vapeur, *le Vultur*, *le Pluto* et *le Corsair*, ayant à bord le gouverneur de Hong-Kong, sir John Davis, et le major général d'Aguilar, commandant des forces anglaises, ont remonté la rivière de Canton.

En trente-six heures, les Anglais ont attaqué et pris tous les forts de la rivière, et, après avoir détruit les barrages et fait sauter les magasins, ils ont encloué huit cent vingt-sept pièces de canon. Les Chinois ont fait peu de résistance, ayant été pris complètement par surprise.

Le lendemain, le gouverneur anglais a fait venir au consulat de sa nation le haut commissaire Ky-Ing, et, en le menaçant d'incendier Canton, lui a imposé de nouvelles concessions pour le commerce anglais et la libre communication des étrangers avec la ville.

Le trait le plus curieux de cette affaire a été la résistance que paraît avoir opposée le peuple chinois aux concessions que le commissaire impérial se voyait obligé de faire. La foule s'était rassemblée devant les factoreries anglaises, poussant des cris furieux et lançant des pierres. Dans la ville, on avait affiché de nombreux placards où Ky-Ing était dénoncé comme un traître vendu aux barbares.

« Les Anglais, disait un de ces placards, se sont révoltés contre nous. Le cœur de Ky-Ing incline secrètement vers eux. Son crime mérite la mort. Que tout le monde se réunisse pour mettre le feu à son palais et jeter son cadavre dans la rue. Ce ne sera pas transgresser les lois. » Ce placard était signé : *Un appel de toute la province.*

Les notables de Canton avaient aussi publié des proclamations dans lesquelles ils protestaient contre l'agression des Anglais. Mais tous ces efforts furent inutiles. Les Anglais avaient pris leurs mesures pour attaquer la ville. Ils devaient faire l'attaque sur trois points à la fois. Le 6 avril, au point du jour, les troupes étaient à leur poste, et le bombardement allait commencer, quand arriva la nouvelle de la soumission des autorités de Canton.

Le gouverneur anglais publia une proclamation dans laquelle il disait que les Chinois s'étaient soumis au moment où on allait détruire leur ville, et il notifiait en même temps les conditions qui avaient été réglées avec Ky-Ing.

« En conséquence, disait-il, du manque de foi des officiers chinois, je suis » entré avec mes vaisseaux dans la rivière jusqu'à la cité provinciale, pour » avoir raison de la conduite perverse de ces fonctionnaires, qui ont recon- » nu leur crime. Nous regardons le peuple chinois comme des petits enfants » que nous voulons protéger ; mais malheur à ceux qui se conduiront mal ! » Que chacun entende et obéisse en tremblant ! »

Les principales conditions imposées par le gouverneur anglais sont : que les Anglais, au terme de deux ans, auront la libre entrée de la ville de Canton, qu'ils auront une place spéciale pour se mettre à l'ancre; que la douane sera éloignée des factoreries, et que quarante acres de terrain seront concédés aux Anglais.

Comme on le voit, les Anglais ont obtenu par cette dernière affaire ce qui leur avait été refusé jusqu'à présent, l'ouverture de la ville de Canton, et leur premier soin a été de se débarrasser de la douane qui avoisinait leurs factoreries.

— On écrit de Bristol, le 21 :

« Hier matin la nouvelle officielle a été reçue ici que S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie, qui a l'intention de faire une tournée dans le pays de Galles et le Monmouthshire, arriverait à Bristol dans la soirée par un convoi spécial du chemin de fer *Great western* et qu'il s'y arrêterait quelques instants. A l'heure dite le maire s'est rendu dans son carrosse de gala à la station du chemin de fer où un grand nombre d'habitants respectables étaient réunis pour assister à l'arrivée du prince. Un peu avant sept heures le convoi est entré dans la station. S. A. I. a été reçue par M. Alexandre, vice-consul de Russie à Bristol, qui a aussitôt présenté le maire au prince. S. A. I. est montée dans la voiture du maire et s'est rendue à l'hôtel du *Lion Blanc*, accompagnée du baron Brunow, ministre de Russie, du comte Orloff, de l'amiral Lutke et des autres personnes qui forment la suite du prince.

Ce matin S. A. I. a visité l'hôtel-de-ville ; les massiers de la ville formaient la haie d'honneur à l'entrée de l'édifice. Le maire, accompagné de plusieurs membres de la corporation municipale, a fait à S. A. I. les honneurs de l'hôtel-de-ville. Les clochers des églises, les édifices publics et les navires du port et des bassins, étaient pavoisés en l'honneur de S. A. I. Après avoir visité les principales curiosités de la ville et des environs le grand-duc est parti pour Troyhouse, résidence du duc de Beaufort, dans le Monmouthshire, où S. A. I. doit passer la soirée et la nuit. Demain le prince se rend à Dowlais où il va visiter la vaste usine métallurgique de la compagnie de Dowlais à laquelle le gouvernement russe a fait des commandes considérables.

— On écrit de Francfort, 22 juin. S. A. I. Mme la grande duchesse Césarewna de Russie et S. A. R. Mme la grande-duchesse héréditaire de Hesse sont arrivées ici hier au soir, venant de Darmstadt, pour assister à la représentation de *Phèdre* par Mlle Rachel, du Théâtre-Français. S. A. R. le grand-duc héréditaire de Hesse, venant de Worms, est également arrivé ici plus tard et n'a pu honorer le spectacle de sa présence. S. A. I. et LL. AA. RR. sont retournés à Darmstadt le même soir par le chemin de fer.

— S. A. I. le grand-duc Césarewitsch de Russie est arrivé le 19 à Stuttgardt, pour faire visite à la famille royale.

— On annonce d'Elseneur qu'il vient de mouiller sur cette rade une escadre russe, composée de 6 vaisseaux de ligne, d'une frégate, d'une corvette, d'un brick et d'un steamer. On mande de Dragoé qu'il y est arrivé 3 frégates appartenant à ladite escadre et qui doivent sonder la passe pour de plus grands vaisseaux de guerre, ayant un tirant d'eau de 24 pieds, et que l'on attend de St-Pétersbourg dans une quinzaine de jours.

— La *Gazette allemande de Bucharest* mande dans son numéro du 21 mai :

La convention relative à une union douanière entre la Valachie et la Moldavie a été ratifiée ; il a été décidé en conséquence que les douanes de ces deux principautés seront affermées pour la durée de six ans, à partir du 1er janvier 1848. L'adjudication à laquelle il sera procédé à Jassy dans le courant de novembre aura lieu en présence de l'assemblée des Etats de cette principauté. Les conditions de l'adjudication, ainsi que le tarif des douanes, sont sous presse et seront publiés prochainement.

— Plusieurs feuilles suédoises avaient annoncé que Mlle Lind recevait 12,000 liv. st. d'honoraires pour les représentations qu'elle donne actuellement à Londres. La célèbre cantatrice réfute cette assertion par l'organe de l'*Aftonblad*, qui déclare que ces honoraires ne s'élèvent qu'à 2000 l. st.

— Un riche négociant de Rouen, ayant reçu dernièrement quelque services d'un fonctionnaire, voulut lui en marquer sa reconnaissance. A cet effet, il lui adressa cinq bouteilles d'anisette. Le destinataire reçut le présent; mais comme sa cave est abondamment fournie de vins et de liqueurs, il les revendit à un débitant. Au bout d'un certain temps, il n'y pensait plus, lorsqu'il fut abordé par le donateur, qui lui demanda comment il avait trouvé son envoi. « Parfait, répondit-il tout simplement. — Mais vous ne me parlez pas du bouchon ? — Quel bouchon ? — Et n'avez-vous pas remarqué que le bouchon de chacune était surmonté d'une pièce de vingt francs ? »

A ces mots, le pauvre homme changea de couleur; il se confondit en remerciements et se sauva, chez le débitant, à qui il redemanda ses cinq bouteilles. Mais déjà celui ci avait fait passer les pièces de vingt francs dans sa poche, et il déclara avoir revendu la liqueur et n'avoir rien trouvé.

— *Culture des asperges en Allemagne.* — 1° Il est de la plus grande importance de laisser toujours aux racines des asperges, la liberté de s'étendre dans tous les sens. Ces racines se prolongent dans les talus qui séparent les fossés, et y cherchent leur alimentation, surtout lorsqu'elles vieillissent. A la fin du printemps, en arrangeant les couches d'asperges, j'enlève au râteau les parties longues de l'engrais dont je couvre en automne mes couches d'asperges. En automne, avant de couvrir, je coupe les tiges en bûte à 1 pied (0m,32) de terre, mais cependant de manière que la partie conservée dépasse l'épaisseur du fumier. Il ne faut bêcher les talus et les couches qu'avec le plus grande précaution. Le labour des couches d'asperges n'a lieu chez moi que dans l'intervalle des talus ; j'y fais cependant une exception, lorsque les racines d'asperges, lors d'une croissance extraordinaire, se sont propagées dans les talus, sans quoi ces racines seraient trop facilement endommagées. Si, à cause de la trop grande croissance, cette opération ne peut avoir lieu, on doit y remédier en rechargeant avec de fertile et sablonneuse terre de jardin, ou par un engrais mélangé de sable jaune.

2° L'asperge exige avant tout un sol profondément fertile, léger, sablonneux et dépourvu de pierres. Sur un terrain semblable, je mets une fumure de fumier de vache. Sur un terrain plus froid et plus lourd, je mélange, par parties égales, le fumier de vache avec celui de cheval.

3° Pour obtenir de bonnes asperges, on doit préparer une composition d'engrais spécial pour le fond des fosses. Mélangez de l'herbe fauchée avec du fumier de vache, des balayures de maison, du sel marin et du sable jaune calcaire, dépourvu de pierres. Le tas de cette composition doit être mis librement en contact avec l'air. On donne pour base au tas une couche de débris verts de plantes potagères, ou de l'herbe coupée que l'on saupoudre de sel. Je saupoudre ordinairement une verge carrée avec deux litres de sel marin. La deuxième couche est composée de fumier de vache, et la troisième de balayures de maison, ou d'un sable jaune et léger ; on peut aussi utiliser avantageusement des déchets de bois ou du feuillage sec, lorsque ces substances ont déjà fermenté. Un engrais fort, ou de forte odeur, doit être soigneusement évité. Il faut au moins un an pour préparer un bon engrais pour les asperges ; et pendant ce temps, il faut retourner les tas tous les 50 à 60 jours, de manière à ce que toujours la couche supérieure retourne au fond de la masse. Un engrais ainsi préparé sert aussi bien pour couvrir d'anciennes couches d'asperges que poer en former de nouvelles.

4° On doit avoir fini de récolter les asperges à la Saint-Jean, opération qui exige beaucoup de précaution. On la fait trop souvent avec le premier couteau de table ou de cuisine venu, et l'on endommage ainsi beaucoup de plants d'asperges. J'ai fait confectionner un couteau dont je me sers avantageusement pour récolter les asperges, et je puis le recommander en toute sûreté.

En voici la description :

L'instrument a 0m,64 de longueur ; le manche est long de 0m,32 ; la lame est longue de 0m,081, sur 0m,040 de large, et terminé par un bouton de la grosseur d'un pois. La partie supérieure du couteau vers le manche forme une barre ronde en fer d'au moins 0m,006 d'épaisseur. Le couteau n'est aiguisé que depuis le bouton jusqu'à la moitié de sa longueur ; la partie supérieure ne coupe pas. La partie inférieure fait en même temps les fonctions d'une petite pelle, au moyen de laquelle on découvre d'abord la terre autour de l'asperge avant de la couper avec le tranchant. Le bouton qui termine le couteau empêche d'endommager la couronne de la plante, ce qui, avec un couteau ordinaire, serait presque inévitable.

Cette méthode, usitée à Ulm et dans toute la vallée du Danube où les asperges sont excellentes et cultivées sur une grande échelle, nous a paru bonne à rappeler au moment où les asperges vont commencer à entrer dans la consommation.

— On écrit de Berlin, 19 juin :

Conformément à un avis du président en chef de la province de Brandebourg, les personnes qui ont obtenu le privilége de publier des feuilles périodiques peuvent les éditer elles-mêmes et en soigner le débit. Quant au contenu de ces feuilles il importe peu que le concessionnaire en soit l'auteur ou non. En revanche, pour ce qui est des autres écrits, des journaux qui paraissent une fois par mois, etc., on se conformera à la règle établie, à savoir que le droit accordé à un écrivain d'éditer des ouvrages n'implique que la faculté de propager les écrits qu'il a composés lui-même. Ainsi, indépendamment des journaux qui ont obtenu l'autorisation d'être publiés, personne n'a le droit de débiter que les ouvrages qu'il a composés et dont il est l'éditeur. La reproduction d'articles étrangers dans un journal qui se publie une fois tous les mois, entraînera dorénavant une enquête pour les éditeurs.

Depuis trois jours les habitants d'Oderberg sont affligés par une forte inondation, causée par la crue des eaux de l'Oder, de l'Oppa, de l'Ostrawitza et de l'Oelza. L'eau a atteint jusqu'aux fenêtres des habitations. Depuis le 11, la communication est interrompue entre le chemin de fer autrichien du Nord et le chemin de fer de la Silésie. Le service des postes est également interrompu; le bureau de poste d'Oberberg a été transféré à la cour des stations de Ratibor. L'impétuosité du courant rend inutiles tous les secours. Les belles campagnes, chargées de riches moissons, sont transformées en un lac. Le pont de l'Oder est entièrement détruit. On mande de Cosel, de Brieg et d'Opeln que les eaux de l'Oder continuent de croître.

— On écrit de Bruxelles :

« Mme Van Praag-Hillen, l'une des élèves les plus distinguées de notre conservatoire royal de musique, est en ce moment à Bruxelles et se propose de se faire entendre incessamment sur la scène du théâtre de l'Opéra-comique. Mme Hillen a tenu avec distinction l'emploi de première chanteuse à Gand et à La Haye. »

— Un événement tragique est arrivé à deux lieues de Paris, il y a quelques jours, à la maison de campagne de M. Huet, beau père d'un critique célèbre de Paris (M. Jules Janin). M. Huet avait comme concierge et comme jardinier un ancien militaire qui occupait avec sa femme et sa fille un pavillon à l'extrémité du parc. Sa fille Marie, âgée de dix huit ans et douée d'une beauté rare, avait inspiré une violente passion à un tourneur du village voisin, nommé Boulay. Boulay avait demandé sa main ; les parents, d'accord avec les sentiments de la jeune fille, la lui avaient refusée. Depuis lors, Boulay était tombé dans une sombre mélancolie, et il avait proféré des paroles de menaces. Mme H.... étant arrivée à la campagne avec sa fille, Mme J. J..., la jeune Marie, qui semblait avoir le pressentiment de ce qui devait arriver, était venue remplir auprès de ces dames, selon son habitude, les fonctions de femme de chambre.

Un soir, après le dîner, Mesd. H... et J... respiraient la fraîcheur du soir, sur la terrasse. La fille du jardinier les servait. On entendit tout à coup trois détonations distinctes. La surprise et la frayeur de ces dames furent grandes ; on crut d'abord que c'étaient des braconniers ou des voleurs, et ordre fut donné aux domestiques de fouiller le bois. Mais, éclairée par une pensée sinistre, Marie poussa un cri affreux et s'évanouit. Quand elle revint à elle, des mots inarticulés s'échappèrent de ses lèvres : « Le pavillon... mon père... ma mère... » On courut au pavillon. On y trouva le jardinier et sa femme baignés dans leur sang. Ils avaient été frappés mortellement de deux coups de feu. Quant au meurtrier, après avoir accompli cet acte de désespoir, il s'était brûlé la cervelle. Son corps inanimé gisait dans le bois, à quelque distance du pavillon.

— *Maison de santé et de convalescence.* — Le docteur Tirat de Malemort, connu par ses nombreux succès dans les MALADIES DE POITRINE, vient de fonder à Passy, près Paris, rue de la Pompe, 31, une maison de santé et de plaisance destinée à recevoir les personnes de tout âge affectées de maladies de poitrine ou qui y sont prédisposées. Le docteur est tellement convaincu de l'efficacité de la méthode employée sous sa direction, qu'il consent à ne recevoir des honoraires qu'après la guérison. On reçoit les enfants au-dessus de dix ans. Beau site, jardin et parc ; salle des bains, appareils fumigatoires pour l'inspiration. Voir le traité du docteur sur les maladies de poitrine. Un vol. in-8°, prix : 5 fr. et 6 fr. 50 c. par la poste. Chez l'auteur, rue Richelieu, n° 35, à Paris.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 26 juin 1847. — (Représentation n° 6.)

LA REINE DE CHYPRE,

grand opéra en cinq actes, paroles de M. St-George, musique de M. [illegible]. Mlle MÉQUILLET, première chanteuse, Stolz, Falcon, remplira le rôle de *Catharina.*

Danse.

1er acte. *Pas de trois*, dansé par Mlle Richard, première danseuse, et demi-caractère, Mlle Petit et M. Collet.

3me acte. *Danse*, par Mmes du corps de ballet.

4me acte. *La Cypriote*, dansé par Mlle Richard, Mlle Petit, M. [illegible] Messieurs et Dames du corps de ballet.

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à 6 heures et [illegible]

ANNONCE.

On demande pour le terme d'Août prochain, **une [illegible] fant**, sachant parler le Français ou l'Anglais. S'adresser, pour [illegible] à la Chancellerie de la Légation de France à La Haye, ou [illegible] Consulat de France à Rotterdam.

EXPOSITION
des
PRODUITS DE L'INDUSTRIE BE[LGE]
en 1847.

Une exposition publique des produits de l'industrie de la [Belgique aura] lieu à Bruxelles, pendant le mois d'août et de septembre, [dans les] bâtiments du nouvel Entrepôt de cette ville.

Le Musée de l'industrie, la Bibliothèque et les autres Collections [illegible] seront également accessibles aux étrangers.

L'exposition triennale de Tableaux et d'autres ouvrages d'art, [illegible] d'artistes belges et étrangers, sera ouverte à la même époque à Gand, [illegible] du 27 juin jusqu'au 1er octobre.

Les Chemins de Fer et le service des Bateaux à Vapeur, établi sur [illegible] et sur la Meuse, offrent aux étrangers les moyens de parcourir en [peu de] temps les parties les plus intéressantes du pays et de visiter ses p[rincipaux] monuments.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 24 Juin.

		Int.	COURS 23 juin.	OUVERT.
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	58	$57\frac{15}{16}$
	Dito dito	3	$70\frac{1}{16}$	$70\frac{1}{16}$
	Dito en liquidation	3	$70\frac{1}{8}$	70 [illegible]
	Dito dito	4	—	89 [illegible]
	Dito des Indes	4	$89\frac{13}{16}$	89 [illegible]
	Syndicat	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Dito	$3\frac{1}{2}$	—	—
	Société de Commerce	$4\frac{1}{2}$	—	174
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	$4\frac{1}{2}$	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	$106\frac{3}{8}$
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	$69\frac{1}{2}$
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	$97\frac{1}{2}$
	Emprunt de 1840	4	—	90
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	$89\frac{3}{8}$
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	$17\frac{5}{8}$
	Dito	3	—	—
	Coupons Ardoins		—	$14\frac{1}{4}$
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	103
	Dito métalliques	5	—	$103\frac{3}{4}$
	Dito dito	$2\frac{1}{2}$	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	84

Bourse de Paris du 23 Juin.

		Int.	COURS 22 juin.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	117 95
	Trois pour cent		—	77 65
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconet		—	103 50
Pays-Bas	Dette active	$2\frac{1}{2}$	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse d'Anvers du 24 Juin.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 17 $\frac{3}{8}$. — [illegible] [diffé]rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 59 $\frac{3}{4}$ P. — Co[urs de la] Bourse ($2\frac{3}{4}$ heures). Ardouin 17 $\frac{1}{4}$ A. $\frac{3}{8}$ P.

Bourse de Londres du 22 Juin.

3 % Cons. 88 $\frac{1}{2}$. — 2 $\frac{1}{2}$ % Holl. 58 $\frac{3}{8}$, $\frac{5}{8}$. — 4 % id. 89 $\frac{1}{2}$, 90. — [illegible] 22 $\frac{1}{4}$, $\frac{3}{4}$ — 3 % 34 $\frac{1}{2}$, 35. — Portug. 4 % 32, 32 $\frac{1}{2}$.

Bourse de Vienne du 18 Juin.

Métalliques, 5 % 106 $\frac{7}{8}$. — Lots de fl. 500, 153 $\frac{3}{4}$. — Lots de 250, 119 $\frac{1}{2}$ [illegible] Actions de la Banque 1621.

LA HAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat* [illegible]

Dépôt général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD et F[ils] *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN SNOECK *Hoogstraat*.